

KC SAINTE-MAXIME
Société par actions simplifiée
Au capital de 250 000 euros
Siège social : 320 B rue Topaze
13510 EGUILLES
823 237 540 RCS AIX EN PROVENCE

ci-après la « **Société** »

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
A EFFET DU 10 FEVRIER 2026**

Par e-acte

La **Société ADEL. O CONSEILS**,
société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €, ayant son siège social Bâtiment B, 1 avenue Magellan 83120 SAINTE-MAXIME, immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de FREJUS sous le numéro 914 310 412,
représentée par Monsieur Adel OUCHEN, agissant en sa qualité de Gérant.,

Associée Unique de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Constatation de la démission concomitante du Directeur Général devenue Président.
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associée Unique, prenant acte de la démission de La Société VIP INVEST, société par actions simplifiée au capital de 399 365 €, ayant son siège social 320 B rue Topaze 13510 EGUILLES, immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de AIX EN PROVENCE sous le numéro 881 776 660, de son mandat de Président à compter du 10 février 2026, nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

- **La Société ADEL. O CONSEILS**, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €, ayant son siège social Bâtiment B, 1 avenue Magellan 83120 SAINTE-MAXIME, immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de FREJUS sous le numéro 914 310 412, représentée par Monsieur Adel OUCHEN, agissant en sa qualité de Gérant

Monsieur Adel OUCHEN, en qualité de Gérant de la société ADEL. O CONSEILS, accepte au nom de cette société les fonctions de Président et déclare, en ce qui la concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique constate que la nomination de la société ADEL. O CONSEILS en qualité de Présidente met fin, de plein droit, au mandat de Directrice Générale qu'elle exerçait jusqu'à ce jour au sein de la Société.

En conséquence, l'Associée Unique décide de ne pas pourvoir à son remplacement et de ne pas nommer de nouveau Directeur Général. La direction de la Société sera désormais assurée uniquement par son Président.

TROISIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Fait par e-acte à effet du 10 février 2026.

La société ADEL. O CONSEILS

Représentée par Monsieur Adel OUCHEN

Gérant

« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

Signé par Monsieur Adel OUCHEN
Le 10 févr. 2026

Signed with doc_Lao9
Universign tx_A3bQn3VlkeqE